



Grenoble, le 21 mars 2018

Déclaration liminaire de l'UNSA-Education au CTSD du 21 mars 2018

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous siégeons aujourd'hui en CTSD ayant pour ordre du jour la carte scolaire des collèges publics. Permettez-nous, cette année encore, de nous interroger sur la pertinence du calendrier dans la mesure où le serveur pour les mutations intra-académiques des personnels est ouvert depuis le 12 février et que les postes à complément de service sont en ligne sur le site du rectorat depuis 10 jours maintenant. **L'UNSA-Education** souhaite vivement que ce CTSD puisse se tenir en amont de la phase de mouvement.

A l'étude des documents de travail, nous constatons sur notre département que la perte de 76 postes engendre 35 mesures de carte scolaire. C'est 9 de plus qu'en 2017 ! Depuis deux ans aussi, dans cette même instance, nous sollicitons votre vigilance sur la situation d'une discipline en particulier : la technologie. Cette année encore, celle-ci subit le plus grand nombre de suppressions, avec un retrait de 10 postes.

En ce qui concerne les créations, sur les 85 postes ouverts, 42, soit la moitié d'entre eux, sont des postes à complément de service. C'est un tiers de plus que l'an passé. Nous renouvelons sincèrement notre interrogation sur la pérennité de ces postes.

Dans le détail, si l'on considère les postes à compléments vacants et occupés, nous constatons que 44 d'entre eux sont des compléments de service de moins de 3 h - hors SEGPA - et 68 autres concernent des lycées. Même si l'on perçoit dans les propositions de couplage, l'attention et le souci des services de gérer des moyens en intégrant le facteur humain et en faisant pour le mieux en terme géographique, nous déplorons cette année encore ce nombre trop important de postes partagés.

Au risque de nous répéter, Madame la Directrice Académique, nous tenons à rappeler qu'enseigner sur 2 établissements n'est pas sans contrainte. Il faut s'adapter à des publics différents, faire sa place dans des équipes pédagogiques différentes, s'impliquer dans des projets, de fait, bien plus nombreux, participer à deux fois plus de réunions et c'est sans évoquer la fatigabilité liée aux trajets...

Du point de vue de la mobilité géographique, cela n'encourage pas les enseignants à muter. Muter, c'est accepter de devenir « le dernier affecté » dans la discipline et ainsi s'exposer à un complément de service. Pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, c'est un risque à évaluer pour les candidats à la mutation ; or les enseignants doivent pouvoir muter pour des raisons également professionnelles : se confronter à de nouveaux publics, rencontrer de nouveaux collègues, découvrir de nouvelles cultures d'établissement et pouvoir faire évoluer positivement leurs pratiques.

Pour reprendre une formule que vous avez déjà pu entendre : un fonctionnement non pas idéal mais optimal devrait permettre de déterminer les dotations, non pas en fonction des enveloppes budgétaires contraintes mais bien en fonction des besoins des élèves et des quotités de service des enseignants.

Merci de votre attention,

**Pour l'UNSA Education 38,
Sophie DESCAZAUX**